

AR Prefecture

063-256301375-20260225-DCS20260201-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20260201

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 11/02/2026.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 67

Votants : 69 (dont 2 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale relative au
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE du 28 Janvier 2026 à Saint-Gervais-
d'Auvergne

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 28 janvier 2026 qui s'est déroulée à Saint-Gervais-d'Auvergne, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.

Aucune remarque n'est à formuler.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 68 voix pour, 1 personne ne prend pas part au vote,

APPROUVE : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 28 janvier 2026 à Saint-Gervais-d'Auvergne.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE DU 25 FEVRIER 2026
A ST-GERVAIS-D'Auvergne
Liste des Présents

AR Prefecture	COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
063-256301375-20260228-DCS20260201-DE Reçu le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026	Avat-sur-Sioule Beauregard-Vendon Eglise Briffons	Michel CHASSAGNOL Denis GEORGES Denis BARDEL Alain BOUSCAUD Guillaume CRISPYN Luc CAILLOUX Géraldine JAFFEUX Marinette DOS SANTOS Amélie PEREZ Robert DUBUIS Pascal MOUTON Jean-Louis FABRE Nathalie NIAUX Patricia ROSSIGNOL Françoise CHAPUT Sébastien RICHARDOT Boris SOUCHAL Sophie COMBEMOREL Ida GIRAUD Sabine MICHEL Francis BOUYOUX Annelise DURON Didier MANUBY André BROMONT Bernard LESCURE Corinne GARACHON René POUILLE Robert FAREJEUX Hélène VERNADAT Karine BOURNAT-GONZALEZ Bernard PENY Catherine BISCARAT Hubert CHAPUT André MONNERON Stéphane CANUTO Laurence ORIOL Gérard COMBEAUD Charles SCHIETTEKATTE Jean-Claude GAILLARD Sylvain LELIEVRE Michel COMBEMOREL Daniel DIONNET Jérôme MEYNET Philippe MASSON François ROGUET Jacques LAGUET Sylvain DURIN Olivier SURE Bernard DUVERGER Gilles BOULAY Linda LAMY Jean-Louis RICHIN Jean-Yves NEDELLEC Gérard SOULIER Josias GARCIA Olivier GLOWACKI Alain FRADIER
	Champs Chapdes-Beaufort Charbonnières les Vieilles Charensat Châteauneuf les Bains Château sur Cher Condat-en-Combraille Davayat Durmignat Espinasse Gimeaux Gouttières Herment La Cellette La Goutelle Lapeyrouse Lastic Le Quartier Les Ancizes Comps Lisseuil Marcillat Menat Montaigut-en-Combraille Montel-de-Gelat Moureuille Neuf Eglise Pionsat Pouzol Prompsat Prondines Queuille Roche d'Agoux Sainte-Christine Saint-Gal-sur-Sioule Saint Gervais d'Auvergne Saint-Hilaire-la-Croix Saint-Julien la Geneste Saint Maurice de Pionsat Saint-Myon Saint-Pardoux Saint-Rémy-de-Blot Sauret Besserve Servant Teilhède Teilhè Tortebesse Tralaigues Verneugheol Villossanges Vitrac Voingt Youx Yssac-la-Tourette	

Procès-verbal de l'assemblée générale du Débat d'Orientation Budgétaire 2026
du mercredi 28 janvier 2026 à 18h00 à SAINT-GERVAIS D'Auvergne

063-256301375-20260225-DCS20260201-DE

Reçu le 14/03/2026
M. Claude LARD, Maire, accueille l'assemblée.

Publié le 17/03/2026
Le Président Boris SOUCHAL remercie les délégués présents.

Le quorum est atteint : 60 délégués sont présents pour cette réunion. Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.
Monsieur Marc GIDEL est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

→ Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent organiser dans les 2 mois précédant le vote du budget un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). L'objectif d'un DOB est d'organiser une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité pour l'année à venir. Il permet ainsi de définir les choix qui guideront l'élaboration des budgets.

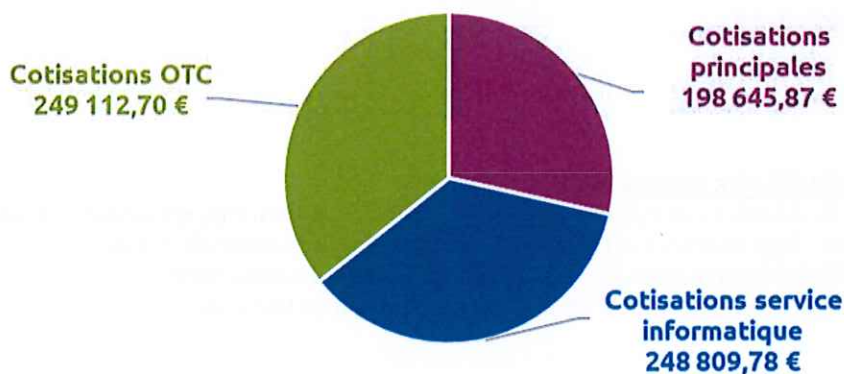
1 - Budget principal du SMAD :

1.1 - Section de fonctionnement

➤ Recettes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations principales	127 345,56	130 125,45	166 99,00	170 185,47	178 635,00	193 986,80	198 645,87
	2,68 €/hab	2,73 €/hab	3,50 €/hab	3,57 €/hab	3,75 €/hab	4,06 €/hab	4,14 €/hab
Cotisations service informatique	180 663,95	184 527,89	194 013,45	194 579,76	204 025,15	205 936,55	248 809,78
Cotisations Fonds A89	88 215,00	105 759,00	104 356,00	106 828,00	/	/	/
	1,2 % de la CET	1,4 % de la CET	1,4 % de la CET	1,4 % de la CET		/	/
Cotisations OTC	249 112,72	249 112,70	249 112,70	249 112,70	249 112,70	249 112,70	249 112,70

Détail des cotisations en 2025



Les cotisations principales sont collectées auprès des 3 communautés de communes et sont calculées selon un montant par habitant. En 2025 ce montant était de 4,14 € par habitant.

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY Yannick BONY
AR Prefecture Combrailles Sioule et Morge 063-256301375-20260225-DCS20260201-DE Reçu le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 Pays de Saint-Eloy	Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET Clémentine RAINEAU

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe
Bussières p/Pionsat (excusés)	Buxières-s/Montaigut (excusé)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Combronde (excusé)	Fernoël (excusé)
Giat (excusé)	Jozerand
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Crouzille
Landogne (excusée – POUVOIR)	Loubeyrat
Manzat	Messeix
Miremont (excusé)	Montcel (excusée)
Montfermy	Pontaumur
Pontgibaud (excusée)	Puy-St-Gulmier (excusé)
Saint-Angel	Saint-Avit
Saint-Eloy les Mines	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Georges de Mons	Saint-Germain-près-Herment
Saint-Hilaire-près Pionsat (excusé – POUVOIR)	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)	Saint-Maigner
Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)	Saint-Priest des Champs (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Sulpice (excusé)
Sauvagnat (excusé)	Savennes (excusée)
Vergheas (excusé)	Virlet

Communautés de communes :

Julien PERRIN, excusé
Laurent DUMAS excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)
Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)
Cédric ROUGHEOL, Conseiller Départemental du canton de Saint-Ours (excusé)

Les cotisations informatiques sont collectées auprès des collectivités et établissements publics adhérents au service et sont calculées en fonction du coût réel du service informatique.

Des cotisations couvrent la totalité des frais de ce service.

Recu n° 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
Ce coût tient compte de 4 composantes : logiciels de gestion, maintenance matérielle et autres logiciels, portail cartographique et plateforme des marchés publics. Les dépenses sont externes (licences, prestations d'assistance et d'hébergement) et internes (techniciens du service informatique). En 2025, une 5^{ème} composante a été adjointe au service afin de développer des services en matière de sécurité informatique. Aussi, un 3^{ème} poste de technicien a été créé au cours de l'année, et un recrutement a suivi le 29 septembre 2025.

En termes de budget, ce renfort a eu un impact sur :

- Le volet maintenance matérielle et autres logiciels car le 3^{ème} technicien pour la moitié de son temps vient en renfort sur cette mission,
- La mission relative à la sécurité informatique (le second mi-temps), une cotisation additionnelle a été instituée sur la base du forfait suivant :

Cotisation Sécurité informatique	Cotisation additionnelle	Nombre d'entités	Produits
Tranche de population			
Communes : 0-500	190 €	66	12 540 €
Communes : 501-700	290 €	10	2 900 €
Communes : 701-1000	390 €	5	1 950 €
Communes : 1001 et +	490 €	10	4900 €
Autres établissements publics	290 €	15	4 350 €
		106	26 640 €
	<i>Moyenne</i>	251,32 €	

Les cotisations couvrent la totalité des frais de ce service.

Ainsi en 2025, le budget du service informatique a évolué significativement passant de 206 128 ,38 € à 248 454,44 € afin de prendre en compte le renforcement du service (sur la base d'une partie de l'année) mais aussi une augmentation significative des montants des prestations informatiques relatives aux logiques métiers consécutivement au renouvellement des marchés avec Odysée informatique et Berger-Levrault.

Détail du budget du service informatique	2024	2025
Logiciels de gestion + assistance	131 428,55	141 749,11
Assistance matérielle et autres logiciels	51 700,00	62 721,33
Cadastre	18 300,00	20 552,66
Plateforme marchés publics	4 508,00	4 598,00
Sécurité informatique	/	18 833,33
<i>Total</i>	205 936,55	248 454,43

La cotisation collectée par le SMADC visant à financer l'Office de Tourisme Combrailles

Auvergne Tourisme est collectée auprès des communautés de communes. Depuis 2019, le montant des produits de cette cotisation est stable à 249 112,70 €.

Pour rappel, le produit de cette cotisation est réparti entre les trois communautés de communes selon trois critères :

- Le nombre de lits touristiques (base déclaration taxe de séjour)
- Le nombre d'habitants
- Le potentiel fiscal

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	Rappel Contributions 2020	Rappel Contributions 2021	Rappel Contributions 2022	Rappel Contributions 2023	Rappel Contributions 2024	Contributions 2025
CC Pays de Saint Eloy	82 203,10 € Reçu le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026	81 214,83 €	82 105,76 €	81 043,10 €	83 558,20	84 451,50
CC Combrailles Sioule et Morge	91 036,69	92 166,03 €	92 551,51 €	94 561,33 €	92 953,89 €	92 603,67
CC Chavanon Combrailles et Volcans	75 783,94	75 731,84 €	74 455,43 €	73 508,27 €	72 600,62 €	72 057,53

La totalité de cette cotisation est reversée à l'Office de Tourisme.

Participation à la révision du SCOT : afin de permettre au SMADC de lancer la révision du SCOT en 2024 et en complément des subventions obtenues auprès de l'Etat et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, les communautés de communes ont décidé la création d'une participation financière spécifique. Cette participation d'un montant de 1 € par habitant, soit 47 780 € sera perçue sur les exercices 2024, 2025, 2026 et 2027. Elle est encadrée par une convention spécifique.

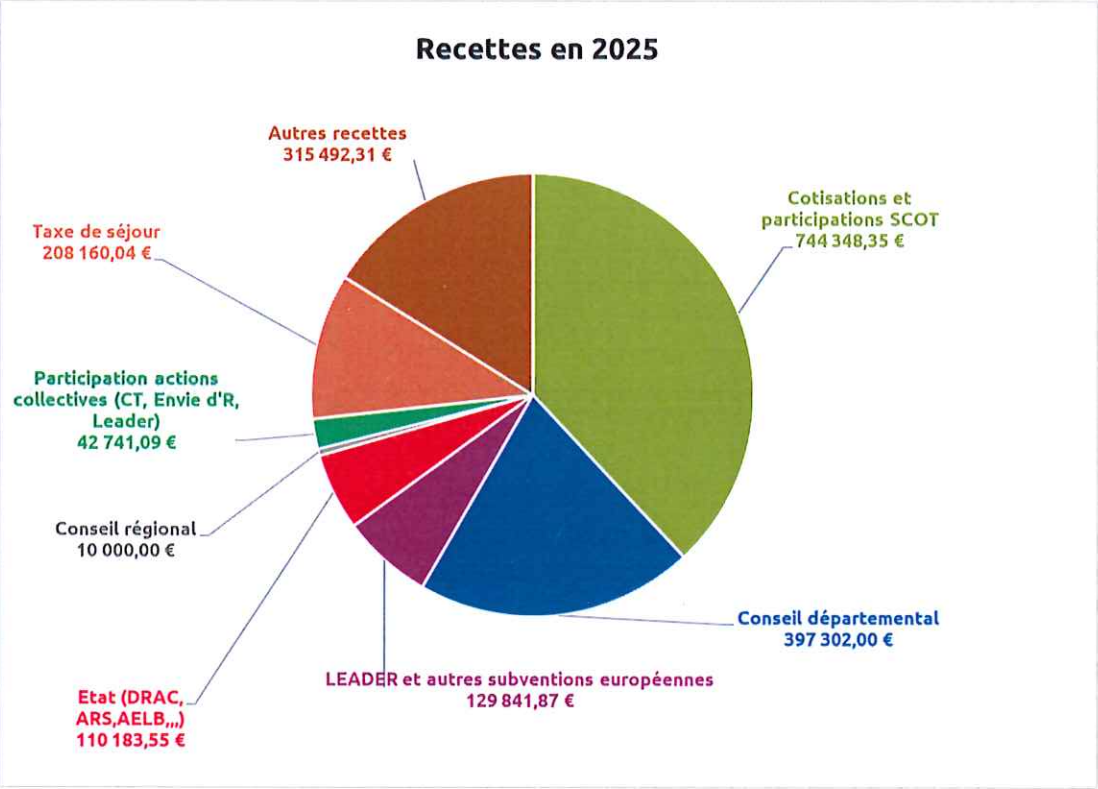
La contribution de fonctionnement du Conseil Départemental du Puy de Dôme est établie dans le cadre de la convention pluriannuelle à 378 680 € par an.

Elle constitue une part importante du budget de fonctionnement du SMADC (19 % des recettes 2025).

Cette contribution statutaire départementale est encadrée par la convention de partenariat qui a été renouvelée le 12 mars 2025 pour les années 2025 et 2026.

Il est à noter que cette convention prévoit une enveloppe de 300 000 € de subventions d'investissement sur ces deux exercices pour 4 actions : Amélioration de conditions d'accueil et d'information des visiteurs, création d'un espace VTT, extension et réaménagement de la Maison des Combrailles et actions transversales d'investissement nécessaires à la réalisation des missions de développement.

Les autres principales recettes de fonctionnement :



AR Prefecture

063 > 25031375-20260201-DE

Recu le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

particulier en matière d'ingénierie de projet.

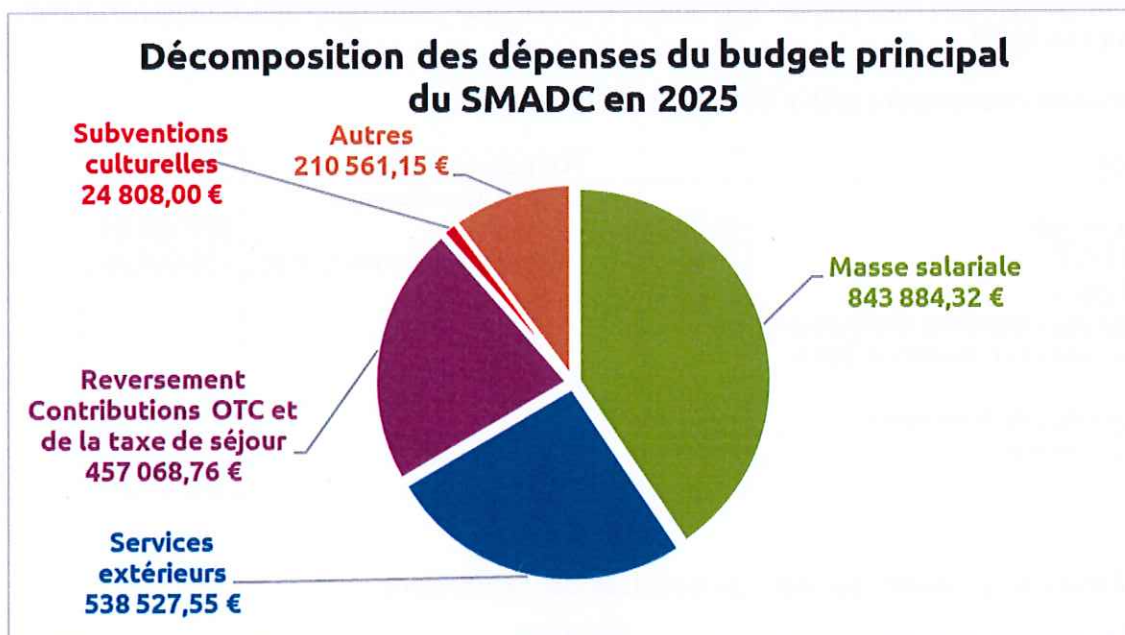
La nature des dépenses de fonctionnement du SMADC est en lien direct avec les actions menées, en particulier en matière d'ingénierie de projet.

Aussi, le principal poste de dépenses est celui de la masse salariale qui représente 39,4 % des dépenses de fonctionnement en 2025.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Services extérieurs réalisés	251 422,90	253 080,12	344 451, 63	427 443,69	433 484,04	512 564,12	538 595,16
Masse salariale réalisée	622 681,52	691 367,45	670 141,07	737 556,71	803 865,81	798 101,18	843 884,32
Virement budget Veygoux	88 000,00	88 000,00	88 000,00	91 318.11	0	0	0

Les services extérieurs correspondent aux dépenses externes. On peut distinguer principalement :

- Les dépenses courantes de fonctionnement (locations, entretiens du parc automobile, assurances, abonnements...).
- Les dépenses relatives à des actions : culturelles (projet Comb'Images), en matière de santé (opération d'accueil des internes), en matière de communication, en lien avec le PAT (organisation du forum alimentaire, accompagnement restauration collective), le tourisme (conception contenu RIS), ... pour ne citer que les principales.
- Les dépenses de licences et de maintenance relatives au service informatique.



Après une certaine évolution de la masse salariale entre 2021 et 2023 s'expliquant par un nombre croissant d'agents en situation d'arrêt et par le déploiement de nouvelles missions sur la totalité des 12 mois (Projet alimentaire territorial et du plan avenir montagne), la masse salariale attachée au budget général est restée stable en 2025.



L'évolution de la masse salariale est liée au développement des missions : relance de la mission sur la transmission des exploitations agricoles (recrutement au 10/03/2025), création d'une mission sur le développement de l'offre en santé mentale (recrutement au 20/07/2025 et création d'un troisième poste de technicien (recrutement au 29/09/2025).

1.2 - Investissement :

Après avoir été impacté par l'opération de cession du manoir de Veygoux en 2022, le budget d'investissement du SMADC était essentiellement constitué de l'annuité d'emprunt relatif au Manoir de Veygoux et quelques acquisitions de matériels et travaux dans les locaux.

En 2025, les dépenses d'investissement ont concerné :

- La révision du SCoT
- Les frais de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement de la maison des Combrailles
- L'acquisition de dispositifs de comptage de fréquentation touristique
- Du matériel de bureau et informatique
- Le remboursement de l'emprunt relatif au Manoir de Veygoux.

Les dépenses relatives à l'installation de la nouvelle signalétique touristique (RIS, totems patrimoine débuteront en 2026).

• Plan de financement global de la révision du SCoT :

Recettes		Dépenses (TTC)	
DGD Nationale	90 000,00	Prestations bureaux d'études	389 900,89
DGD 63 2022	79 052,93	Dépenses internes (3 ans)	135 000,00
DGD 63 2023	7 620,00		
Département Document d'urbanisme	60 000,00		
Département CD Convention 2021-2024	43 200,00		
Communautés de communes	191 120,00		
Autofinancement	53 907,96		
Total	524 900,89	Total	524 900,89

• Extension et réaménagement de la Maison des Combrailles

Dépenses HT		Recettes		
Lots	Montant total	Sources	Montants	Taux
1 - Terrassement - Gros œuvre - VRD - Clôtures	113 995,50	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	226 500,00	36,23%
2 - Charpente - Ossature - Bardage bois	104 856,00	Etat (DETR)	154 051,33	24,64%
3 - Couverture ardoises	50 829,00	Conseil régional Auvergne Rhône Alpes	100 000,00	16,00%

4	Etanchéité AR Prefecture	14 305,77	Autofinancement	144 628,43	23,13%
5	Menuiseries extérieures 053-256301375-20260225-DCS20260201-DE Publié le 11/03/2026	28 118,00			
6	Menuiseries intérieures bois	44 414,30			
7	Cloisons - Doublages - Plafonds - Peinture	61 809,25			
8	Chape liquide - Carrelages - Sols collés	28 111,34			
9	Electricité - Courants faibles	42 015,60			
10	Chauffage -Plomberie - Sanitaire - Ventilation	71 235,00			
	Lot Dépollution désamiantage	11 415,00			
	<i>Total travaux</i>	<i>571 104,76</i>			
	Maîtrise d'œuvre - Ingénierie	54 075,00			
	Total général	625 179,76	Total général	625 179,76	100,00%

- L'acquisition de dispositifs de comptage de fréquentation touristique

Dépenses		Recettes	
Dépenses HT	33 082,44 €	LEADER	26 465,95 €
		Autofinancement	6 616,49 €
TOTAL	33 082,44 €	TOTAL	33 082,44 €

- Création et installation RIS et totems patrimoine

Dépenses HT		Recettes	
Démontage des anciens panneaux, tri des composants et dépôts en déchetterie <i>Combrailles Entreprendre</i>	6 567,78 €	Conseil départemental du Puy-de-Dôme (10 %)	13 500,00 €
Cartographie pour RIS <i>SAS Studio Id Clic</i>	900,00 €	LEADER (70 %)	94 674,96 €
Prestation de rédaction des textes pour les RIS <i>Office de Tourisme Combrailles Auvergne Tourisme</i>	1 500,00 €	Autofinancement (20%)	27 043,74 €
RIS Combrailles – Programme de base (13 RIS) <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	77 638,48 €		
Option 3 RIS supplémentaires <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	16 868,76 €		
Totem patrimoine – Programme de base (16 totems) - <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	26 731,52 €		
Option 3 totems supplémentaires <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	5 012,16 €		
TOTAL	135 218,70 €	TOTAL	135 218,70 €

Synthèse

AR Prefecture				2022	2023	2024	2025
	2019	2020	2021				
Fonctionnement							
Recettes	1 063 256,30	1 031 375,20	1 026 022,50	6 396 179,50	2 024 079,95	2 153 950,02	2 065 324,73
Dépenses	1 590 783,92	1 758 439,33	1 849 132,89	6 389 509,17	2 132 758,81	2 021 971,45	2 142 303,55
Résultat de l'exercice	116 125,04	-95 981,21	110 597,82	6 670,33	-108 678,86	131 978,57	76 978,82
Résultat de l'exercice précédent	63 334,45	160 273,45	64 292,24	174 890,06	181 560,39 27 368,11 (excédent 2022 BA Manoir)	100 249,64	232 228,64
Résultat de clôture	179 459,49	64 292,24	174 890,06	181 560,39	100 249,64	232 228,21	155 249,82
Investissement							
Recettes	109 926,78	74 977,21	71 006,91	4 489 401,19	30 337,61	59 848,38	
Dépenses	86 359,89	76 559,98	55 232,32	4 180 867,58	41 135,29	40 870,97	
Résultat de l'exercice	23 566,89	-1 582,77	15 774,59	308 533,61	-10 797,68	18 977,41	
Résultat de l'exercice précédent	-37 901,23	-14 334,34	-15 917,11	-142,52	281 022,98 (308 391,07 27 368,11 (déficit 2022 BA Manoir))	270 225,30	
Reste à réaliser	21 684,30	17 507,93	13 535,00		14 332,12	-86 002,10	
Virement excédent fonctionnement	21 113,96						

Fonctionnement

Subventions en cours de versement (demandes de paiements déposées en octobre et novembre 2025) :

- FEADER : 72 644,38 €
- LEADER : 147 936,25 €
- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 22 000 €
- Total : 242 500 €

Investissement :

Dépenses : 346 882,30 €

Recettes : 89 349,67 €

➔ Résultat 2026 : - 257 532,63 €

Résultat 2025 : 289 202,71 €

2 - Budgets des services médico-sociaux (SSIAD, ESA, PFAR et CRT)

AR Préfecture

063-256301375-20250223-DCS20260201-DE
Recueil le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

- Pour l'appel en 2025, 2 éléments majeurs sont à noter :
 - création du **Centre de ressources Territorial (CRT) des Combrailles** suite à la réponse favorable de l'ARS à l'appel à candidature par le SSIAD. (Dotation annuelle 400 000€)

- **réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)** qui imposent aux SSIAD de s'adjoindre une activité d'aide, en fusionnant, en se regroupant avec un ou plusieurs SAAD, ou en créant sa propre activité aide pour constituer un SAD mixte. Les demandes d'autorisation en tant que SAD mixte devant être déposées avant **le 31 décembre 2025**.

Les quatre services fonctionnent principalement grâce à la dotation attribuée chaque année par l'ARS afin d'assurer les missions de soins qui leurs sont confiées.

Le taux d'augmentation annuel des dotations est fixé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes après détermination par le Parlement dans le cadre de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) de l'enveloppe régionale.

Pour le SSIAD, depuis 2023 la tarification prend également compte de l'activité du 1^{er} juin de l'année N-2 au 31 mai de l'année N-1 pour définir la tarification de l'année N.

Le SSIAD effectue un recueil de l'ensemble des données de son activité pour la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour permettre la base de ce calcul de dotation qui est ensuite retravaillée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ce procédé permet d'avoir désormais plus rapidement la dotation totale des 4 services (en juin au lieu de novembre ou décembre).

En **2025 la dotation totale** pour ces 4 services était d'un montant de **2 492 959,17€**.

L'excédent 2024 de 7 807,85€ a été affecté après accord de l'ARS à la **réserve de compensation des déficits** qui s'élève désormais à **193 804,56€**.

2.1 - Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Les recettes de fonctionnement sont composées du forfait annuel versé mensuellement par la CPAM, de remboursements dans le cadre de mises à disposition et de remboursements d'arrêts maladies par les assurances statutaires.

RECETTES

	2022	2023	2024	2025 (estimation)	2026 (BP- Voté le 29/10/2025)
Dotation ARS avec Crédits Non Reconductibles	1 522 827,19€	1 674 063,38€	1 720 067,36€	1 788 845,45 €	1 749 087,40€
Produits exceptionnels et autres	22 563,22€	29 005,82€	19 307,56€	6 753,24€	190,00€
Remboursements sur charge du personnel (maladies..)	85 156,36€	89 836,62€	97 732,79€	95 902,00€	100 000,00€
Mises à disposition du personnel	19 317,41€	9 192,41€	9 192,41 €	9 192,41 €	9 192,41 €
TOTAL	1 649 864,18 €	1 802 098,23 €	1846 300,12€	1 900 693,10 €	1 858 469,81 €

DEPENSES

	2022	2023	2024	2025 (estimation)	2026 (BP- Voté le 29/10/2025)
Groupe 1	397 817,71€	389 582,38€	392 811,36€	384 045,76 €	380 970,00€
Groupe 2	1 132 233,56€	1 135 206,66€	1 234 100,53€	1 205 000,00 €	1 234 359,29€
Groupe 3	172 958,05€	210 568,78€	214 011,42€	236 714,06 €	243 140,52€
TOTAL	1 712 616,28€	1 735 357,82€	1 840 923,31€	1 825 759,82 €	1 858 469,81€

Les dépenses de fonctionnement sont difficiles à prévoir, en particulier sur les 2 points suivants :

➤ **Les actes infirmiers** : ils sont dus par le SSIAD pour les patients pris en charge car la dotation comprend un forfait soins global qui a représenté **16,6% de la dotation en 2025**.

063-25690175-20260125-20260125-20260125-20260125

Reçu le 11/03/2026

Rublié le 11/03/2026

➤ **Les dépenses du groupe 2** liées au personnel progressent en lien avec :

- La création de nouvelles revalorisations, ou changements de catégories.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : la masse salariale augmente chaque année suite à la fidélisation du personnel, suite au passage des agents sur des postes à temps complet avec les avancements de grade ou d'échelon. Cet aspect a un impact sur des dépenses mais constitue aussi un gage de qualité du service et permet de répondre aux contraintes croissantes imposées aux services.
- L'absentéisme : en fonction de l'absentéisme le SSIAD est contraint de recruter des remplaçantes.
- Les difficultés de recrutement sur les postes de remplacement des aides-soignantes.

RESULTATS

	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 (estimation)</u>
SSIAD				
Résultat	- 62 752,07€	+66 740,41€	+5 376,81€	+74 933,28€

Si durant plusieurs années, le SSIAD était en déficit structurel, notamment du fait de l'augmentation des actes infirmiers, la nouvelle tarification à l'activité semble avoir solutionné ce problème.

Le déficit 2022 et l'excédent 2023 sont dus à la mise en place de nouvelles mesures et du rattrapage tarifaire de 80 673,89€ qui n'a été signifié qu'au 12 décembre 2023.

Les dépenses du budget d'investissement du SSIAD sont faibles, celui-ci est généralement constitué de dépenses de remplacements de matériels informatiques ou de mobiliers.

2.2 - L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Les recettes de fonctionnement sont composées du forfait annuel et de quelques remboursements tels que les assurances.

RECETTES

	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 (estimation)</u>	<u>2026 (BP – Voté le 29/10/2024)</u>
ESA					
Dotation ARS	186 248,77€	196 000€	213 929,02€	231 603,68€	250 000,00€
Crédits non reductibles					
Produits exceptionnels	206,68€	750,59€	3 821,64€	2,00€	
TOTAL	186 455,45€	196 750,59€	217 750,66€	231 603,68€	250 000,00€

DEPENSES

	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 (estimation)</u>	<u>2026 (BP – Voté le 29/10/2024)</u>
ESA					
Groupe 1	8 534,48€	8 589,45€	14 453,82€	17 471,28€	18 850,00€
	152 489,26	154 485,57€	161 554,79€	168 059,57€	175 624,60€
Groupe 2					
Groupe 3	28 691,98€	38 192,24€	40 023,41€	46 201,88€	55 525,40,€
TOTAL	189 715,98€	201 267,26€	216 032,02€	231 732,73€	250 000,00€

L'augmentation des dépenses au fil du temps, est due pour le groupe 2 également aux nouvelles revalorisations, et pour le groupe 3 à l'installation de l'ESA dans un nouveau local plus grand et plus adapté.

003-256301375-20260225-DCS20260201-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

RESULTATS

ESA	2022	2023	2024	2025 (estimation)
résultat	-3260,27 €	- 4 516.47	+1 718,64	-129,05€

Le budget d'investissement est très faible, il est lié à du matériel de bureau pour l'essentiel.

2.3 - La Plateforme d'Accompagnement de Répit (PFAR)

Les recettes de fonctionnement sont composées du forfait annuel et des recettes produites par la participation des aidants lors de certaines activités.

RECETTES

	2022	2023	2024	2025 (estimation)	2026 (BP – Voté le 29/10/2025)
PFAR					
Dotation	114 276,00€	119 813,09€	128 644,16€	129 117,04€	156 682,00€
Crédits Non Reconductibles					
Autres produits	1 838,76€	1 690,42€	3 810,55€	3 212,14€	4 003€
TOTAL	116 114,76 €	121 503,51 €	132 454,71€	132 329,18€	160 685,00€

DEPENSES

	2022	2023	2024	2025 (estimation)	2026 (BP – Voté le 29/10/2025)
PFAR					
Groupe1	19 793,77 €	11 363,45€	15 770,59€	23 343,51€	26 877,00€
Groupe 2	85 983,25€	90 076,19€	87 926,67€	92 033,60€	95 800,00€
Groupe 3	23 210,08 €	21 252,59€	28 045,05€	33 159,17€	28 008,00€
TOTAL	128 987,10 €	122 692,23€	131 742,31€	148 536,28€	160 685,00€

Une revalorisation de la dotation a permis d'augmenter le nombre d'activités (sorties, séjours,...)pour les bénéficiaires aidants et aidés de la PFAR et explique la hausse du groupe 1.

RESULTATS

PFAR	2022	2023	2024	2025 (estimation)
Résultats	-12 872,34€	-1 188,72€	+712,40€	+1 082, 76€

Le déficit 2022 est dû aux dépenses d'actions déroulées en 2022, mais versées en 2021 suite à un appel à projet ponctuel de 17 300€.

La PFAR ne dispose pas de budget d'investissement.

2.4 – le Centre de Ressource Territorial (CRT)

Les recettes de fonctionnement sont composées du forfait annuel établi par l'ARS spécifiquement pour ce nouveau service.

Pour 2025 selon l'autorisation accordée à compter du 01/03/2025, la dotation a été de 333 333 € (recette totale de l'exercice : 333 758,48 €).

Au vu du démarrage progressive de ce service, les dépenses de 2025 sont de 100 934,20 €.

L'excédent de l'exercice est estimé à 232 824,28 €.

AR Prefecture

063-256301375-20260225-DCS20260201-DE

Reçu le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

2.5 – Les perspectives

➤ Une nouvelle tarification des SSIAD

Le budget du SSIAD est désormais soumis à une part variable de la dotation qui est établie en fonction du niveau d'activité des pathologies et de dépendances des usagers accompagnés par le service. Cette part variable de l'année N est calculée sur l'activité sur les 7 derniers mois de l'année N-2 et des 5 premiers mois de l'année N-1.

Un nombre plus important d'hospitalisation, des difficultés de recrutement nécessitant une baisse d'activité temporaire, ... peuvent rapidement avoir des répercussions sur cette part variable, et donc sur la dotation de l'année suivante.

➤ Réserve de compensation des déficits

Cette réserve est issue d'excédents constatés sur les années antérieures. Cette réserve n'a pas vocation à se maintenir et peut faire l'objet d'une annulation de la part de l'autorité de tutelle, l'ARS. Le montant de cette réserve est de **193 804,56€**.

En cas de déficit des budgets des 4 services, c'est cette réserve qui devra compenser ces déficits.

Mais qu'en sera-t-il avec la réforme des services autonomie à domicile et la mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, qui substituera la gestion annuelle de la dotation à une gestion sur 5 ans ?

➤ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

La signature d'un CPOM avec l'ARS pour les 4 services constitue une obligation légale (Loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale).

Après 3 reports du fait de l'ARS, les services ont réalisé au printemps 2020 un diagnostic préalable, celui-ci a été réactualisé au premier semestre 2022.

Mais suite au décret du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile l'ARS a décidé de suspendre la mise en place de ce CPOM en attendant la mise en place de ces nouveaux services.

➤ Transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en services autonomie

L'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) modifie le secteur du domicile : celui-ci va devoir se restructurer en rapprochant les services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) pour former une catégorie unique de services autonomie à domicile.

Les SSIAD ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour s'adjoindre une activité d'aide ou se rapprocher de SAAD et demander une autorisation comme service autonomie auprès de l'ARS et du Conseil départemental.

Le SSIAD a engagé les démarches auprès du Département et de l'ARS afin de s'adjoindre une activité d'aide de manière limitée et ciblée, en accord avec les services d'aide existants sur le territoire. La demande de double autorisation sera déposée avant le 31 décembre 2025. En termes budgétaire l'ajout d'une activité d'aide fera évoluer le budget 2026 en termes de dépenses et de recettes de manière relativement limitée. Une telle évolution sera mieux connue dès lors que l'autorisation du volet aide sera accordée.

➤ Mise en place sur l'ensemble du territoire des Combrailles d'un Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées (CRT) porté par le SSIAD à compter de mars 2025.

3 – Emprunt en cours

063-256301375-20260225-DCS20260201-DE

Relevé n° 03/2026

Publié le 11/03/2026

Les emprunts en cours sont liés au financement des aménagements réalisés sur le site du Manoir de Veygoux au cours des 25 dernières années.

Emprunt en cours

Emprunt de 545 000 € contracté en 2008 sur 20 ans, reste encore 3 années – 1 échéance annuelle de 41 188.60 € de 2026 à 2028

L'encours (capital uniquement) restant de l'emprunt sera après paiement de l'échéance de 2026 de 76 803,98 € (37 502.01 + 39 301.97).

2026 : capital 35 784.36 – intérêts 5 404.24

2027 : capital 37 502.01 – intérêts 3 686.59

2028 : capital 39 301.97 – intérêts 1 886.63

4 - Propositions d'évolution des cotisations pour 2026

Cotisations principales

En 2025, la cotisation principale était de 4014 € par habitant, soit un produit de 198 645,48 €. Cette cotisation est versée par les Communautés de communes.
Publié le 11/03/2026

Proposition 2026 : appliquer une évolution de 1 % (taux inflation 2025 INSEE en nov. 2025 sur 1 an : 0,9 %), soit 4,18 € / habitant.

Cotisations informatiques

Ces cotisations visent, comme vu précédemment, à autofinancer les dépenses internes et externes du service informatique.

Aussi, l'évolution du budget de ce service impacte directement le montant de cotisations.

Pour 2025, deux faits majeurs ont fait évoluer à la hausse les montants de dépenses de ce budget :

- L'augmentation du montant de prestations relatives aux logiciels : en effet, les marchés avec Odyssee informatique et Berger-Levrault (Magnus) étant arrivés à terme le 31 décembre 2024, ont dû être renouvelés pour 4 ans. Des augmentations sont ainsi à prévoir. Le fait que ces marchés soient établis sur 4 ans implique nécessairement un effet de seuil lors de leurs renouvellements.
- Le développement du service avec la création d'un troisième poste de technicien informatique. Comme cela a été présenté lors du comité syndical du 18 décembre 2024, le service nécessite d'augmenter sa capacité d'ingénierie pour d'une part proposer des nouvelles prestations en particulier en matière de sécurité informatique, et d'autres parts pour assurer une organisation en binôme plus fiable et mieux susceptible de répondre à un objectif de continuité du service.

- Rappel budget 2024 : 205 936,57 €
- Rappel budget 2025 : 248 400 € (3^{ème} poste sur 8 mois)

Au vu de la création du 3^{ème} poste précité en cours d'année, l'augmentation du budget liée à cela a été proratisée en 2025. Pour 2026, le budget du service comprendra ce poste sur 12 mois. Le budget du service est donc à ce stade évalué à 265 000 € pour 2026.

L'évolution du budget proposée est donc de 6,6 %. S'agissant des cotisations de chaque collectivité et établissement adhérent, ce taux représente une moyenne d'évolution, le mode de calcul des cotisations étant différencié entre les types de collectivités adhérentes, les types de prestations mises en place et les logiciels fournis.

Cotisations Office de Tourisme des Combrailles

Ces cotisations sont calculées pour atteindre un produit de 249 112,70 €. Il est proposé de maintenir ce montant pour 2026. La répartition entre les 3 communautés de communes sera ensuite calculée en fonction des critères de répartition (nombre de nuitées déclarées en 2025 sur la base de données de la taxe de séjour, nombre d'habitants et potentiel fiscal).

Participation temporaire relative à la révision du SCOT

Elle est établie à 1 € par habitant soit un produit de 47 780 € annuels.

5 – Plan d'actions pour 2026 :

1/ Contractualisation / LEADER :

AR Prefecture				
Actions	Type de dépenses	Montants des dépenses	Recettes	Reste à charge
063-256301375-20260225-DCS20260225-AR Reçu le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 Animation et gestion du programme LEADER Puy-de-Dôme 2023-2027 : portage de la cellule mutualisée d'animation et de gestion + Animation locale	Fonctionnement Interne : 2,4 ETP Externe : communication	120 000 € (inclus dans la masse salariale) Communication : 6 750 €	LEADER 80 % Participation des autres territoires sur cellule mutualisée	Cellule mutualisée : 4900€ Animation locale : 8 500 €

2/ Actions en faveur de la santé :

Actions	Type de dépenses	Montants dépenses	Recettes	Reste à charge
Portage des services SSIAD/SAD, ESA, PFAR et CRT	Principalement interne	Budgets votés en comité syndical du 30/10/2024 Actualisation du montant de la dotation selon les informations connues à cette date.	Dotation ARS (évaluation Budget 2026) : 2 549 087 €	

Actions	Type de dépenses	Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
Animation, coordination du CLS, animation des réseaux SAD, ESMS et parentalité	Fonctionnement Interne : coordinatrice santé (1 ETP)		ARS : 27 500 €	33 500 €
Volet santé mentale du CLS : animation de la plateforme de coordination en santé mentale, animation réseau prévention du mal-être Actions spécifiques (événement sur la prévention suicide, réalisation de supports d'informations)	Fonctionnement Interne (1 ETP) Externes sur actions		ARS/LEADER	0 €
Actions de prospection pour l'accueil de professionnels de santé : Participation salons, Week-ends accueil et temps d'accueil des internes, réalisation de vidéos... Accueil de professionnels de santé : nouvelle stratégie de promotion et poursuite des week-ends découverte, participation aux salons...	Fonctionnement - Externe	6 000 €	LEADER	1 200 €
Mise en place et animation du club des pairs des professionnels de santé	Fonctionnement - Externe	31 200 €	LEADER	19 968 €
Actions de prévention (santé sexuelle, addictions, formations PSSM)	Fonctionnement – externe		CPTS : 10 000 €	0 €

3/ Développement touristique :

Actions	AR Prefecture	Type de dépenses	Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
	063-256301375-20260225-DCS20260201-DE	063-256301375-20260225-DCS20260201-DE			
Contribution à l'Office de Tourisme des Combrailles	Recu le 11/03/2026	Fonctionnement	249 112,72 €	Cotisations OTC	
Collecte de la taxe de séjour	Recu le 11/03/2026	Reversement contributions			
		Fonctionnement	300 000 €	300 000 €	
Animation du Plan Avenir Montagne		Fonctionnement Interne : un animateur (1 ETP)		FNADT : 41 160 € (1 ^{er} août 2025 – 31 juillet 2026)	20 863,50€
Maintenance curative annuelle des dispositifs de comptage		Fonctionnement	3 000 €		3 000 €
Renouvellement de la signalétique touristique du SMADC : RIS, panneaux patrimoine (Démontage, conception et pose panneaux)		Investissement Opération en cours (débutée en 2025 et se prolonge sur 2026)	Montant total (2025-2026) : 138 739 €	CD63 et Leader : 80% HT	46 000 €
Création de l'espace VTT : Conception et pose des panneaux de départ de l'espace VTT		Investissement (prévu en 2025, reporté en 2026)	40 000 €	Leader : 80% HT	8 000 €
Equipement VTT (bornes de recharge, bornes de réparation, racks à vélo sécurisés...)			50 000 €	Région TRPN : 30%/LEADER	10 000 €
Achat balisage Espace VTT + labélisation de l'Espace VTT			10 000 €		10 000 €
Renouvellement de la signalétique de randonnée (panneaux de départ randonnée pédestre)		Investissement	35 000 €	Leader : 80% HT	8 000 €

4/ Développement culturel :

Actions	Type de dépenses	Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
Poursuite des aides aux initiatives culturelles 063-256301375-20260225-DCS20260201-DE	Fonctionnement Subventions	25 000 €	Budget général	25 000 €
Valorisation du patrimoine par l'organisation de onze visites guidées de mars à octobre 2026 à destination des habitants et des touristes dont trois résidences patrimoine dans trois nouveaux villages	Fonctionnement Externe	7 500 €	Gratuité	7 500 €
Créations de contenus patrimoine et valorisations patrimoniales touristiques, ludiques et culturelles (totem SMADC et panneaux locaux)	Fonctionnement Externe	25 000 €	Leader : 20 000 €	5 000 €
Dispositif Comb'images 2025-2026 « paysages des Combrailles » (une cinquantaine d'établissements, 1 100 jeunes et 220 seniors)	Fonctionnement Externes Internes (1/3 ETP)	Externe : 82 000 € Interne : 20 000 € (poste culture) <i>Pour info 15 000 € de dépenses couvertes le CD63, payées directement aux prestataires) - notifié</i>	DRAC : 52 000 € (notifié) Conseil Régional : 10 000 € (notifié)	20 000 €
Créations artistiques autour de trois belvédères des Combrailles (Roche d'Agoux, Château Rocher et St Jacques d'Ambur)	Fonctionnement Externes Internes	Externe : 40 000 € - Interne : 3 000 € (poste culture)	Conseil Régional / Leader	1 000 €
« Paysages intérieurs » avec deux équipes artistiques	Fonctionnement Externe	Externe : 14 940 €	Programme culture et santé	5 343 €
Lettre d'information du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles »	Fonctionnement Externe	1 500 €		
Animation de l'ensemble des opérations	Fonctionnement Internes		LEADER	

5/ Environnement et gestion de l'eau :

Actions	Type de dépenses	Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
Cellule d'animation du contrat territorial Sioule Andelot mutualisée avec les Communautés de communes	Fonctionnement Interne : Chargée de mission milieux aquatiques <i>Mise à l'étude d'un poste de coordinateur du contrat</i>	52 800 €	AELB, CD63, Comcom : 100%	0
Acquisition de matériels de terrain	Petits matériels terrain (laser, bottes, matériel de mesures, matériel de chantier ...)	4 000€	AELB, CD63, Comcom 100%	0
Organisation de journées techniques à destination des propriétaires riverains, 2 thématiques, 1/EPCI du CT Sioule Andelot (10 journées) Gestion et entretien de la ripisylve, Abreuvement, Gestion forestière en milieux sensibles	Fonctionnement	52 800 €	50 % AELB, 20% CD63, 30% Comcom 100%	0

6/ Développement Rural

Actions		Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
Projet alimentaire territorial : Animation du PAT et du plans d'actions	Fonctionnement/Interne : Chargée de mission PAT et chargée de mission agriculture		FEADER : 60% (base forfaitaire)	11 000 €
Accompagnements individuels des établissements de restauration collective	Fonctionnement/Externe (en	9 600 €	FEADER (60 %)	3 840 €
Actions relatives à restauration collectives : Grande tablée 2026 Document de sensibilisation et d'information (pro RC et élus)	Fonctionnement / Externe	2 500 €	LEADER	800 €
Promotion des produits et des acteurs de l'alimentation (Vidéos promotion producteurs + recettes, Livret des recettes partagées dans les vidéos, Randos gourmande...)	Fonctionnement / Externe	20 000 €	LEADER	6 500 €
Actions de promotion autour de la transmission	Fonctionnement / Externe	7 500 €	LEADER	2 500 €
Casiers de producteurs des Combrailles (étude du projet)	Fonctionnement/Interne Postes PAT			

7/ Actions en matière d'urbanisme et d'habitat :

Actions	Type de dépenses	Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
Animation de la démarche révision du SCOT, Accompagnement des collectivités dans la mise en place des documents d'urbanisme et leur révision	Chargé de mission SCOT			
Prestations externes pour la révision du SCOT (diagnostic, PAS, DOO)	Investissement externe : prestation d'étude	Prestation globale de 398 433 € TTC Pour 2026 : 105 000 € TTC	Etat – DGD CD63 - Comcom	

8/ Service informatique :

AR Prefecture		Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
Actions	Type de dépenses			
256301375-20260225-DC32602012E Reçu le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026	Fonctionnement / Investissement			
Logiciels de gestion	Externe (Odysée, Berger-Levrault)	90 000 €	Cotisations informatiques	
Assistance aux utilisateurs	Fonctionnement Interne : Trois techniciens informatiques Soit 150 000 €			
Maintenance/hébergement du portail cartographique X Map	Fonctionnement Externe	8 200 €		
Mises à jour des plans et matrices au portail XMap	Investissement Externes	3 000 €		
Plateforme de dématérialisation des marchés publics	Fonctionnement Externe	2 800 €		
Mission sécurité informatique (sauvegardes externalisées)	Externe	8000 €		

9/ Opérations et postes de dépenses d'ordre général (SMADC/SSIAD/ESA/PFAR/CRT)

Actions	Type de dépenses	Montants dépenses externes	Recettes	Reste à charge
Renouvellement ou acquisition de licences de maintenance informatiques diverses	Fonctionnement Externe	Adobe suite, Zoom, Userlock (3 ans), Alcatel Rainbow, Acronis, Office 365, With Secure (3 ans), Logiciel gestion des absences : 14 000 €		17 500 € Pour tous service sans logiciels congés
Equipement informatique pour les services du SMADC de la Maison des Combrailles :(3 postes, NAS de sauvegarde, 3 Firewalls pour 3 ans, écrans et petits matériels annexes)	Investissement Externe	10 000 €	CD 63 (50%)	5 000 €
Maintenance, assistance, et hébergement du site internet www.combrailles.com	Fonctionnement Externe	2 200 €		2 100 €
Communication	Fonctionnement externe	Prestation communalisation : 24 096 € Impression et conception documents : 13 130 €		37 226 €
Maîtrise d'œuvre et ingénierie pour l'extension et réaménagement de la Maison des Combrailles	Investissement Externe	71 430 € TTC sur la globalité du projet 2026 : 48 720 € TTC	Demandes en cours de montage DETR, CD63, CR	En globalité : 26 786 € 2026 : 18 270 €

Travaux d'extension et réaménagement de la Maison des Combrailles	Investissement Externe	59 689 € HT (671 627,71 € TTC) sur la globalité du projet	DETR, CD63, CR	
Équipement mobilier, extension et réaménagement de la Maison des Combrailles	Investissement Externe	5 000 € HT	CD63	37 500 €
Prestation d'archivage	Fonctionnement externe	15 000 € (Prévu en 2025 reporté en 2026)		15 000 €
Formation du personnel	Fonctionnement Externe			10 000 €

DECISION : Le comité syndical, à l'unanimité, **PREND ACTE** : du débat d'orientation budgétaire 2026.

DECIDE : de procéder à l'augmentation du montant des cotisations principales des collectivités pour l'année 2026 de 1% qui sera ainsi fixé à 4,18 € par habitant.

DECIDE : de l'augmentation du budget du service informatique à 265 000 € sur une base annuelle, soit une augmentation moyenne de 6,6% par rapport à 2025.

DECIDE : le maintien du produit des cotisations à l'Office de Tourisme « Combrailles Auvergne Tourisme » à 249 112,70 €.

DIT : que les crédits afférents à l'ensemble des opérations citées seront prévus aux budgets primitifs 2026 correspondants, du SMAD des Combrailles, du SSIAD de l'ESA, de la PFAR et du CRT.

ASSEMBLEE GENERALE - DOB DU 28 JANVIER 2026
A ST-GERVAIS D'Auvergne
Liste des Présents

063-256301375-20260225-DCS20260201-DE

Reçu le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

COMMUNES
DELEGUES PRESENTS

Ayat-sur-Sioule

Jean-Claude BELLARD

Beauregard-Vendon

Denis GEORGES

Blot-l'Eglise

Denis BARDEL

Briffons

Alain BOUSCAUD

Champs

Guillaume CRISPYN

Chapdes-Beaufort

Bernard COULANDON

Charensat

Marinette DOS SANTOS

Combronde

Alain ESPAGNOL

Condat-en-Combraille

Pascal MOUTON

Davayat

Dominique RUSSO

Espinasse

Patricia ROSSIGNOL

Fernoël

Pascal GAULON

Giat

Dominique BARBARIN BADIÈRE

Gouttières

Sébastien RICHARDOT

Herment

Boris SOUCHAL

Jozerand

Jean-Luc PORTE

Landogne

Claude COLLANGE

Lapeyrouse

Sabine MICHEL

Lastic

Francis BOUYOUX

Les Ancizes Comps

Didier MANUBY

Lisseuil

André BROMONT

Marcillat

Bernard LESCURE

Montaigut-en-Combraille

René POUILLE

Montel-de-Gelat

Robert FAREJEUX

Montfermy

Daniel CONDAT

Pionsat

Jérôme GAUMET

Pontaumur

Charles CARRIAS

Pouzol

Fabien AUGIER

Prompsat

Hubert CHAPUT

Prondines

André MONNERON

Puy-Saint-Gulmier

Cédric ROUGHEOL

Queuille

Stéphane CANUTO

Roche d'Agoux

Laurence ORIOL

Sainte-Christine

Gérard COMBEAUD

Saint-Gal-sur-Sioule

Charles SCHIETTEKATTE

Saint-Georges-de-Mons

Maryse LEFOUR

Saint Gervais d'Auvergne

Jean-Claude GAILLARD

Saint-Hilaire-de-Pionsat

Denis ASTRUC

Saint-Hilaire-la-Croix

Sylvain LELIEVRE

Saint Maurice de Pionsat

Daniel DIONNET

Saint-Myon

Jérôme MEYNET

Saint-Pardoux

Philippe MASSON

Saint-Priest-des-Champs

Bernard FAVIER

Saint-Rémy-de-Blot

Michel AUBIGNAT

Servant

Sylvain DURIN

Teilhède

Olivier SURE

Teilhêt

Bernard DUVERGER

Tortebesse

Gilles BOULAY

Vergheas

Gilles BERNARD

Verneugheol

Jean-Louis RICHIN

Villossanges

Jean-Yves NEDELLEC

Youx

Olivier GLOWACKI

Yssac-la-Tourette

Alain FRADIER

AR Prefecture	
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
063-256301375-20260225-DCS20260201-DE Reçu le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026	Janette VIALETTE-GIRAUD
Chavanon Combrailles et Volcans	Gérard VENEULT
Combrailles Sioule et Morge	Laurent DUMAS
Pays de Saint-Eloy	Jean-Claude CAZEAU
	Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe
Bussièrès p/Pionsat (excusée)	Buxières-s/Montaigut (excusé)
Charbonnières-les-Vieilles (excusée)	Châteauneuf-les-Bains (excusée)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Durmignat	Gimeaux (excusée)
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Cellette (excusée)
La Crouzille	La Goutelle (excusée)
Le Quartier (excusée)	Loubeyrat
Manzat	Menat (excusée)
Messeix	Miremont
Montcel (excusée)	Moureuille (excusée)
Neuf-Eglise	Pontgibaud (excusée)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy les Mines	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner	Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Sauret-Besserve (excusés)
Saint-Sulpice	Sauvagnat (excusé – POUVOIR)
Savennes (excusée)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé)
Voingt (excusé)	

Communautés de communes :

Monsieur Frédéric SABY, excusé - **POUVOIR**
 Madame Yannick BONY, excusée - **POUVOIR**
 Monsieur Sébastien GUILLOT, excusé - **POUVOIR**
 Monsieur Julien PERRIN, excusé - **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
 Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20260225-DCS20260201-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026